

Ce qu'il ne faut pas emporter en Australie

Informations importantes destinées aux voyageurs internationaux

- [Ce que vous devez déclarer](#)
- [Produits réglementés](#)
- [Pour plus de renseignements](#)

LA NATURE A FAIT DE L'AUSTRALIE UN PAYS UNIQUE – LES MESURES DE QUARANTAINE ONT POUR BUT DE LE PROTÉGER

Les mesures de quarantaine protègent l'environnement et l'agriculture de l'Australie. Les denrées alimentaires, le matériel végétal et les produits d'origine animale en provenance de l'étranger – dont de nombreux souvenirs – pourraient introduire des espèces nuisibles et des maladies graves en Australie. Un article le plus petit soit-il peut présenter un risque majeur.

COCHEZ LA CASE «YES» SUR VOTRE CARTE DE DÉBARQUEMENT

Vous recevrez une carte de débarquement avant d'arriver en Australie. Il s'agit d'un document juridique que vous devez remplir vous-même en cochant la case **YES** si vous possédez des **aliments, du matériel végétal ou des produits d'origine animale**. Cette carte doit être présentée avec votre passeport à l'arrivée. **En cas de doute concernant certains articles, demandez à un agent du service de quarantaine**. Vous pouvez jeter les articles que vous ne désirez pas déclarer dans les poubelles prévues à cet effet dans l'aérogare.

QU'ADVIENT-IL DES ARTICLES QUE JE DÉCLARE?

Vous devez présenter les articles que vous déclarez aux agents du service de quarantaine qui les inspecteront. Les articles réglementés en raison des risques sanitaires qu'ils représentent seront saisis et détruits. **Dans de nombreux cas, les articles que vous déclarez vous seront rendus après inspection**. Tous ceux qui présentent un risque sanitaire ou contiennent des insectes ou des larves seront toutefois saisis. Différentes options vous seront proposées en fonction du risque que représentent ces articles:

- traitement (fumigation, irradiation, etc.)*;
- détention jusqu'à présentation d'un permis**;
- stockage à l'aéroport jusqu'à ce que vous quittiez l'Australie*;
- réexportation* ; ou
- destruction.

Bien que toutes les mesures soient prises pour en limiter le risque, l'AQIS n'accepte aucune responsabilité en cas de dommage.

* Ces traitements sont payants.

** Pour plus d'informations sur les modalités d'obtention de permis, veuillez consulter le site web de l'AQIS.

DÉCLAREZ OU ASSUMEZ

Tous les bagages sont contrôlés ou inspectés aux rayons X à leur arrivée en Australie par les agents du service de quarantaine et des chiens détecteurs. Si vous ne déclarez ou ne jetez pas des articles soumis aux règles de quarantaine, ou faites une fausse déclaration :

- vous vous ferez prendre ;
- vous serez passible d'une amende de 220 AUD payable sur le champ ; ou
- vous serez passible de poursuites, d'une amende de plus de 60 000 AUD et d'une peine d'emprisonnement de 10 ans.

QUELQUES CONSEILS POUR VOUS AIDER À L'ARRIVÉE

- Préparez vous-même vos bagages pour pouvoir faire une déclaration correcte sur votre carte de débarquement
- Lisez les étiquettes des produits alimentaires pour vous assurer qu'ils ne contiennent pas d'ingrédients réglementés
- Rangez les articles à déclarer de sorte qu'ils puissent être facilement inspectés
- Un grand nombre de denrées et de produits importés en conformité avec les règles de quarantaine sont disponibles en Australie

MANIFESTATIONS CULTURELLES ET QUARANTAINE

Il n'est pas rare que les visiteurs étrangers et les voyageurs australiens rapportent des produits alimentaires, des cadeaux ou des souvenirs pour célébrer des manifestations culturelles ou saisonnières avec des parents ou des proches. Malheureusement, nombre de ces articles sont réglementés et doivent être saisis en raison du risque sanitaire qu'ils représentent. Nous vous prions de ne pas importer ces articles, dont la majorité sont par ailleurs disponibles sur le marché australien.

MANIFESTATION	ARTICLES REGLEMENTES
Nouvel an	Ornements contenant de la paille de riz, des graines de riz et des petites branches de conifères
Saint Valentin	Fleurs fraîches
Pâques	Cœufs durs Coquilles d'œufs peintes/décorées Paille et foin
Printemps	Graines et bulbes de fleurs et de légumes
Noël	Cadeaux contenant des substances réglementées Décorations de Noël contenant des pommes de pin, des couronnes ou de la paille Morceaux de conifère, d'épicéa, de houx et de gui Paniers garnis contenant des aliments réglementés tels que de la viande et des produits laitiers
Anniversaires	Cadeaux contenant des produits ou des substances réglementés

CHIENS DÉTECTEURS

Vous verrez peut-être des chiens détecteurs autour des carrousels de livraison des bagages. Ils sont spécialement dressés pour détecter la présence d'aliments, de matériel végétal et de produits d'origine animale dans les bagages. Si vous voyez un chien détecteur près de vous, placez vos sacs par terre pour faciliter leur inspection. Un chien s'assiéra à côté de votre sac s'il sent un article réglementé – y compris de la nourriture qu'il ait pu contenir antérieurement. Un agent du service de quarantaine pourra vous interroger sur le contenu de votre sac et s'assurer que vous ne transportez pas d'articles présentant un risque sanitaire pour l'Australie.

Ce que vous devez déclarer

Les articles suivants doivent être déclarés et inspectés par les agents du service de quarantaine qui rechercheront la présence d'insectes ou de maladies. Certains d'entre eux devront être traités avant d'être autorisés.

PRODUITS ALIMENTAIRES

- Produits alimentaires et ingrédients crus et cuits
- Fruits et légumes secs – préparés et emballés de manière industrielle
- Poissons et autres produits de la mer – frais ou secs
- Pâtes, nouilles et riz
- Repas préparés y compris ceux des compagnies aériennes
- Herbes culinaires, épices et assaisonnement
- Médicaments et remèdes à base de plantes ou traditionnels et toniques
- Tisanes, thé, café et boissons à base de lait, y compris les préparations pour nourrissons
- Pâté et foie gras (doivent être en conserve ou hermétiquement fermés)
- Snacks
- Biscuits, gâteaux et confiseries

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

- Plumes, os, cornes et défenses
- Peaux et fourrures (y compris tambours et boucliers)
- Laine, toisons, filé et poils d'animaux
- Animaux et oiseaux empaillés (doivent être tannés ; certains sont interdits conformément aux lois sur les espèces en voie de disparition)
- Coquillages y compris bijoux et souvenirs et coquillages ramassés sur la plage ou dans la mer (le corail et certains coquillages sont interdits conformément aux lois sur les espèces en voie de disparition)
- Produits d'apiculture y compris la cire d'abeille et les rayons de miel (le pollen est réglementé)



- Matériel destiné aux animaux, y compris le matériel et les médicaments vétérinaires, les outils de tonte ou de l'industrie de la viande, la sellerie et les cages à animaux et oiseaux
- Les médicaments vétérinaires doivent être accompagnés d'un permis d'importation

PRODUITS VÉGÉTAUX



- Articles et sculptures en bois, y compris les objets peints et laqués (l'écorce doit être enlevée ou traitée)
- Objets façonnés et objets d'artisanat faits avec du matériel végétal
- Tapis, sacs et autres articles faits avec du matériel végétal, des feuilles de palmier (ceux faits avec des feuilles de banane sont réglementés)
- Produits et emballages en paille
- Paniers et objets en bambou, jonc ou rotin
- Pot-pourri (traitement nécessaire) et noix de coco
- Produits contenant des céréales, des enveloppes de maïs ou remplis de graines (traitement nécessaire)
- Décorations, couronnes et ornements de Noël
- Fleurs séchées et arrangements floraux
- Fleurs fraîches et couronnes de fleurs (les fleurs pouvant être cultivées à partir de tiges, telles que les roses, les œillets et les chrysanthèmes sont réglementées)

AUTRES ARTICLES

- Objets d'artisanat et de loisirs contenant du matériel végétal ou animal
- Matériel de laboratoire et biologique, y compris les échantillons d'origine animale à usage médical (permis d'importation nécessaire)
- Matériel de sport et de camping, y compris tentes, bicyclettes, et matériel de golf et de pêche
- Chaussures et vêtements contaminés par du sol, du fumier ou du matériel végétal

Produits réglementés

Ces articles sont réglementés et ne peuvent pas être importés en Australie. Veuillez les jeter dans les poubelles prévues à cet effet dans l'aérogare.

LAITAGES, ŒUFS ET PRODUITS À BASE D'ŒUFS

- Tous les produits laitiers, y compris les produits frais et secs contenant du lait (à moins qu'ils ne figurent sur la liste des pays approuvés et soient préparés et emballés de manière industrielle).
- Les préparations pour nourrissons accompagnant un bébé sont autorisées.
- Les œufs frais, cuits, séchés et en poudre et les produits contenant des œufs tels que la mayonnaise
- Les pâtés contenant des œufs



PRODUITS CARNÉS NON EN CONSERVE



- Tous les produits carnés frais, séchés, congelés, cuits, fumés ou salés – de toutes les espèces animales
- Le saucisson sec, les saucisses, les pâtés non en conserve
- Tous les aliments pour animaux, y compris les os à mâcher en conserve ou en cuir

FRUITS ET LÉGUMES

- Tous les fruits et légumes frais et congelés



MATÉRIEL VÉGÉTAL



- Toutes les plantes en pot ou dont les racines sont exposées, les plantes ornementales ou grimpantes, boutures, bulbes, rhizomes, tiges, écorces et autre matériel végétal viable
- Les ornements en paille

GRAINES ET FRUITS À COQUE

- Les graines de légumes, de fruits, de fleurs et de jardin, les graines non identifiées, les graines d'oiseaux et certaines graines sous emballage commercial
- Les pommes de pin, les céréales, le maïs à pop-corn
- Les fruits à coque frais/non grillés



ANIMAUX VIVANTS



- Tous les mammifères, oiseaux, œufs et nids d'oiseaux, poissons, serpents, tortues, grenouilles, lézards, araignées, scorpions et insectes

Pour plus de renseignements

www.aqis.gov.au

courriel : airports@aqis.gov.au

1800 020 504 (appel gratuit en Australie)

NSW	02 8334 7444	NT	08 8945 3014
WA	08 9311 5333	SA	08 8305 9752
QLD	07 3246 8755	TAS	03 6233 3352
ACT	02 6230 7979	CAIRNS	07 4030 7800
VIC	03 8318 6700		

Demandes de renseignements par fax : +61 2 6272 4494

Pour en savoir plus sur les franchises concernant les produits détaxés et sur les articles dont l'importation est réglementée, consultez le site www.customs.gov.au.

Pour en savoir plus sur les lois portant sur les espèces en voie de disparition, visitez www.ea.gov.au ou www.cites.org.

Cette brochure est disponible dans d'autres langues auprès de l'AQIS
 Les informations contenues dans ce guide sont correctes à l'heure de mettre sous presse
 Les règles de quarantaine sont susceptibles d'être modifiées sans préavis